

Recrute un agent contractuel pour son service de POLICE MUNICIPALE

**UN OPERATEUR DE VIDEOPROTECTION
AGENT DE SURVEILLANCE DE VOIE PUBLIQUE (H/F)**

Cadre d'emploi des adjoints administratifs

Poste à temps complet à pourvoir au plus tôt

Sous l'autorité du chef de service, vous serez chargé en alternance de la surveillance des écrans du Centre de Supervision Urbaine et de la surveillance de la voie publique.

Vous visionnerez et exploiterez les images en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur le site et rédigerez des mains courantes, des comptes rendus, des rapports d'activité et de surveillance.

Sécurisation préventive des lieux et espaces dotés d'équipements de vidéoprotection.

Respect de réglementation relative à l'arrêt et au stationnement, constatation par procès-verbal des infractions aux règles du Code de la Route.

Participation à des missions de prévention sur la voie publique.

Sécurisation du passage des piétons sur la voie publique notamment au moment des entrées et sorties des établissements scolaires.

Renseignement et information aux usagers sur la voie publique.

Missions administratives.

En charge du standard téléphonique.

Orientation par radio des équipes sur le terrain.

Veille permanente du patrimoine communal en rendant compte quotidiennement à la hiérarchie.

Vous assurerez du lundi au samedi, en alternance, vos missions **d'opérateur de vidéoprotection de jour** comme de **nuit** et vos missions **de surveillance de voie publique**, uniquement de **jour**.

• Profil :

Expérience similaire de vidéoprotection dans une autre collectivité ou pour une entreprise privée souhaitée,

Notions sur le statut de la Fonction Publique Territoriale (droits et obligations),

Notions sur les services communaux et leurs fonctions,

Sens du service public et du travail en équipe,

Respect de la hiérarchie,

Bonne résistance au stress, maîtrise de soi et comportement exemplaire,

Faculté d'anticipation,

Disponibilité, rigueur et discrétion,

Connaissance de l'outil informatique,

Capacités rédactionnelles.

Permis B exigé.

• Rémunération :

Statutaire + régime indemnitaire + prime d'assiduité au service + participation 15€ si adhésion mutuelle santé labellisée + participation 50% cotisation contrat prévoyance obligatoire du CDG84.

• Droit à congés :

25 jours de congés statutaires (+ 2 Hors saison) + jours de congés pour A.R.T.T.

POSTE A POURVOIR AU PLUS TÔT

Les lettres de motivation et les C.V. sont à adresser impersonnellement

Avant le 31 JUILLET 2026

Soit par courrier à : Monsieur le Maire - Direction Générale des Services -B.P.1
84602 VALREAS cedex 1

Soit par mail à : v.defosse@mairie-valreas.fr

Renseignements auprès de M. le chef de service – Police municipale – 04.90.10.06.60.